

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE N°

ENTRE LES SOUSSIGNÉS, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

La commune de CIVRIEUX, représentée par Monsieur Gérard PORRETTI, loue la Salle Polyvalente à :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TEL :

ADRESSE MEL :

TYPE DE MANIFESTATION : NB DE PERSONNES :

- 1) La période de mise à disposition location de la salle est fixée :
du à hmn, au àhmn (*).
- 2) La période d'occupation **avec les participants** de la salle est fixée :
du à hmn, au àhmn
- 3) Le locataire atteste sur l'honneur qu'il ne loue pas la salle pour un ascendant, un descendant ou une autre personne.
- 4) Coupure du son et de la musique : à 2 heures du matin.
- 5) Le locataire reconnaît avoir lu le règlement intérieur de location, reconnaît l'avoir signé et s'engage à le respecter.
- 6) Location de la salle €
 Supplément week-end €
 Location vaisselle €
 Option ménage €

Le montant total de la location est fixé à €

Un acompte de 25 % du montant de la location, soit € est versé ce jour par chèque, ordre : **Trésor Public**.
Au cas où le locataire annulerait ce contrat, la Commune de Civrieux conserverait l'acompte.

- 7) **UN ÉTAT DES LIEUX INITIAL** sera dressé avec M/Mme, représentant de la commune lors de la remise des clés,
Le à h mn, à la salle polyvalente, **à préciser avec la mairie** (*).
(*) Jours et horaires donnés à titre indicatif. Il se peut que pour des impératifs d'organisation, les jours et horaires initialement prévus soient modifiés. Le locataire sera alors prévenu suffisamment à l'avance.
Lors de l'état des lieux, le locataire versera une caution par chèque de 300 € et règlera le solde de la location.

- 8) **UN ETAT DES LIEUX APRES UTILISATION** sera dressé avec M/Mme, représentant de la commune lors de la restitution des clés le à h mn (**à préciser avec la mairie**).

9) CONTRAT ET REGLEMENT INTERIEUR

Le locataire se déclare d'accord avec les conditions du contrat et du règlement intérieur.
Il signe le contrat, le règlement intérieur, et les retourne à la Mairie, accompagnés du chèque d'acompte.
Dès réception, la Mairie retournera au locataire un exemplaire dûment signé par le Maire.

A CIVRIEUX, le

« COUPURE DU SON ET DE LA MUSIQUE
À 2 HEURES » (mention manuscrite)

.....

« LU ET APPROUVÉ » (mention manuscrite)

.....

SIGNATURE DU LOCATAIRE :

A CIVRIEUX, le

SIGNATURE DU MAIRE